

**COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE GATINEAU  
(COMGA)**

**Mémoire sur le *Plan de  
développement durable du Québec***

Présenté à M. Thomas J. Mulcair, ministre de l'Environnement

Rédigé par Sylvain Boivin, coordonnateur

Gatineau, février 2005





Réflexions du Comité du bassin versant de la rivière Gatineau (COMGA) présentées dans le cadre des consultations publiques sur le *Plan de développement durable du Québec*.

## **Introduction**

D'entrée de jeu, le Comité du bassin versant de la rivière Gatineau reconnaît l'importance que revêt l'adoption d'une politique de développement durable qui abonde dans le sens de la mission et des mandats propres aux organisations de bassin versant (OBV). Nous soulèveront tout de même quelques éléments nous apparaissant indissociables de l'inscription du Québec sur la voie du développement durable.

### **Que le Fonds vert serve, avant tout, à honorer les engagements moraux du gouvernement**

Avec le Fonds vert, le gouvernement devrait assurer le financement adéquat des organisations dédiées à l'environnement remplissant des mandats provenant du ministère de l'Environnement tels que les organisations de bassin versant. Ces dernières reçoivent pour leurs opérations 65 000\$. En regard de leurs mandats, ce financement est bien inférieur aux besoins estimés à 189 000\$ par le ROBVQ<sup>1</sup>.

### **Que l'argent vert soit affecté au Fonds vert**

On le sait, le Québec se classe parmi les États les plus taxés d'Amérique du Nord. À l'inverse, l'efficacité d'incitatifs fiscaux n'est plus à démontrer pour la génération de gains environnementaux et le Québec serait mal avisé de s'en priver. Néanmoins, nous considérons que les montants récoltés par le gouvernement en invoquant des mesures environnementales doivent être réinvesties en ce sens.

L'exemple le plus récent est le droit d'immatriculation additionnel pour les véhicules de forte cylindrée (4,0 litres et plus). Les sommes ainsi amassées «visent à favoriser la réduction des émissions polluantes des véhicules et des gaz à effet de serre» ([www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca)). Par contre, les sommes ainsi réunies sont actuellement versées au fonds consolidé du gouvernement et non pas dédiées à l'environnement, par exemple, en offrant un crédit aux propriétaires de motorisations de moins de 2 litres ou hybrides ou bien pour financer des initiatives de communication et d'éducation relatives à l'environnement.

Sur le plan environnemental, les outils fiscaux sont donc généralement porteurs s'ils ont suffisamment de mordant. Les montants générés par ces mesures devraient servir la cause environnementale, notamment en sensibilisant davantage la population et en finançant des projets spécifiques en matière de développement durable.

### **Que les objectifs liés au développement durable soient collectifs et engageant tous les acteurs relevant du gouvernement québécois**

Le gouvernement, avec la politique sur le développement durable, devrait ramener l'environnement à l'avant-plan au sein de tous les ministères et instances décisionnelles

---

<sup>1</sup> Rapport du comité de travail sur l'évaluation des besoins des organisations de bassin versant

québécoises pour concerter les efforts des décideurs et optimiser les gains environnementaux. Afin d'illustrer ce propos, le ministère des Transport devrait modifier ses pratiques pour envisager l'éventail complet des moyens de transport dont nous disposons techniquement à l'intérieur de chaque projet. Il faudra surpasser la chaîne traditionnelle «décision – évaluation des impacts environnementaux – mesures d'atténuation» qui place l'environnement en aval du processus décisionnel. Ce schème de pensée restreint les gains environnementaux qu'il nous serait possible de réaliser à des coûts économiquement et socialement moindres. C'est seulement en revoyant un problème dans sa globalité et en étant novateur que les problématiques environnementales complexes trouveront des solutions efficaces.

Une politique complète de développement durable devrait, outre les ministères et sociétés d'État, viser l'ensemble des instances relevant de la compétence du Québec, y compris les villes et les MRC car, comme elles ignorent les frontières administratives, les problématiques environnementales ignorent les juridictions des entités décisionnelles. Les solutions qui engendreront le développement durable devront assurément être à la mesure des problématiques environnementales elles-mêmes, i.e., surpasser les limites administratives.

## **Conclusion**

Nous sommes donc d'avis que la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre, est un exemple de défi environnemental complexe que nous ne pourrions résoudre sans mettre à contribution l'ensemble des acteurs de la société puisque nos habitudes, à tous les niveaux, sont à la source de ces problématiques. Actuellement, l'élaboration à courte vue des projets nous privent collectivement d'importants gains aux plans environnemental, social et économique. Le gouvernement devra, dans sa politique de développement durable, consigner des objectifs environnementaux apparaissant comme des enjeux collectifs importants qui seraient dorénavant considérés par l'ensemble des instances décisionnelles publiques : le gouvernement, les ministères, les sociétés d'État, les MRC, les villes... C'est donc au prix d'une profonde introspection sur nos «façons de faire» que les Québécoises et Québécois pourront relever le défi d'un développement, dans les faits, durable.